

LA DÉFENSE DU CANADA

**LES COMMISSAIRES MUNICIPAUX
S'Y INTERESSENT EN INVITANT
LES FONCTIONNAIRES A
S'ENROLER DANS LES REGI-
MENTS LOCAUX — LOI CAR-
TIER ET MONUMENT CARTIER
— LA GLACE ET L'EAU.**

Le bureau des commissaires, embolant le pas aux autorités militaires, a adopté ce matin, à l'unanimité, une résolution de M. Ross, appuyé par M. Côté, demandant d'encourager les fonctionnaires municipaux à s'enrôler pour la défense du Canada.

Nous disons: à l'unanimité. Le maire, avant de donner son vote en faveur de la résolution, a cependant fait remarquer à ses collègues qu'elle avait une grande portée sur l'administration des divers départements municipaux et qu'elle pourrait peut-être y causer quelque désorganisation, surtout dans les départements de la police et des incendies.

La résolution Ross demande donc:

"1o—D'encourager les fonctionnaires de l'hôtel de ville à s'enrôler pour le service au pays, afin d'aider à la mise en vigueur de la loi de la Milice, pour remplir les cadres des régiments locaux, très réduits par les départs des recrues d'outre-mer, et pour faciliter aussi le départ de ceux qui se sont enrôlés pour le service d'outre-mer;

"2o—De garder vacantes les positions de ceux qui ont de bons états de service;

"3o—Et, de plus, de donner la préférence, pour les emplois de la ville, à l'avenir, aux officiers et aux soldats de retour du front."

La résolution adoptée, M. Villeneuve et le maire eurent entre eux le piquant petit dialogue que voici:

M. Villeneuve:—Vous devez apprécier fort l'Acte de la Milice, M. le maire; il est de Cartier.

Le maire:—Je l'apprécie bien plus que son monument.

—Vous pouvez en dire ce que vous voudrez, mais vous ne le détruirez pas.

—Il coûte bien assez cher pour rester debout.